L'APICULTURE A MADAGASCAR DANS SON CONTEXTE TROPICAL. SES POSSIBILITES

par M. Douhet, (étude ronéotypée, publiée par le ministère de l'Agriculture et du Paysannat, direction de l'Elevage, division de l'Apiculture), Tamatave, 1964, 95 p.

Il s'agit d'un travail fort utile dont la portée dépasse largement celle de la vulgarisation ordinaire auprès des services ou des apiculteurs. Elle intéresse en effet aussi ceux qui se pencheront sur les problèmes de l'économie traditionnelle rurale dans laquelle le miel joue un rôle important. Le Malgache consomme, en moyenne, 4 kg de miel par tête d'habitant et par an, contre 1 kg à l'Allemand et 1/3 de kg au Français. Nous sommes persuadés que chez les Zafimaniry et chez certains groupes forestiers du Sud-Ouest (Mikea) cette quantité dépasse la moyenne de 10 kg par tête d'habitant.

Le chapitre initial est réservé à des observations synthétiques sur les problèmes caractéristiques généraux qui distinguent l'apiculture tropicale de celle des pays tempérés. Les différences portent sur la flore mellifère, le caractère des abeilles (de mœurs très sauvages sous les tropiques) les variations de la floraison et de la sécrétion du nectar, la taille des colonies, les essaimages, les parasites et les autres dangers, etc. La diversité des essences tropicales nuit souvent à la qualité des miels, mais Madagascar échappe assez largement à la règle. Dans l'Ouest, le mangrove noir (Avicenia Nitida) est providentiel pour l'apiculture ainsi que, dans certaines régions de la province de Majunga, une espèce de palissandre (Dalbergia Gaveana) qui donne une variété appréciée de miel appelée tantely voky manary. Sur les Hautes Terres, l'eucalyptus est considéré comme une plante également favorable. Les études sur les plantes mellifères doivent être poursuivies car les interprétations des auteurs sont fréquemment contradictoires dans ce domaine.

Le chapitre sur la description des techniques apicoles malgaches est plein d'intérêt. Les ruches à cadre d'importation européenne sont, on s'en doute, assez rares et bien des habitants préfèrent utiliser de simples caisses, perchées sur les arbres puis posées plus bas dès qu'elles sont habitées. Vers Marovoay on emploie une ruche en forme de pirogue renversée posée à terre, en de nombreux lieux des poteries et dans la zone orientale des ruches cylindriques partiellement fermées par du bois, de la tôle ou des fougères. La technique traditionnelle la plus rationnelle est, sans doute, celle qui, sur les Hautes Terres,

prévoit la fixation de caisses dans des cavités quadrangulaires de petites maisons en terre.

Quelque soit l'ingéniosité des apiculteurs, il convient de signaler qu'ils ne produisent qu'une proportion assez faible des quantités de miel (10 000 tonnes sur 40 000 tonnes, soit 20 % de la production) et de cire (220 tonnes sur un total de 1 100 tonnes). Dans le secteur de cueillette, l'autoconsommation est importante, mais une partie notable des quantités, impossible à évaluer avec précision, sert aux échanges. Cette fraction est conditionnée de façon assez peu hygiénique; les miels additionnés de matières fermentescibles conviennent à des acquéreurs habitant à peu de distance, mais se sont révélés impropres aux marchés européens qui les ont refusés progressivement depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Les achats de cire ont suivi le même mouvement décroissant car les qualités trop foncées et souvent additionnées d'impuretés ont été délaissées aux dépends des cires d'autres régions (Argentine notamment).

L'amélioration de la qualité des miels pour les exportations paraît cependant indispensable en raison des débouchés importants et en augmentation constante qui existent à l'heure actuelle dans les pays industrialisés. Douhet est amené à envisager une série d'améliorations. A ce propos, il rejette catégoriquement l'idée d'importer des races d'abeilles plus actives, pour remplacer l'apis unicolor générale à Madagascar. Les expériences faites dans d'autres pays tropicaux ont amplement démontré que les abeilles importées cessent d'être plus actives que les abeilles indigènes au bout d'une année environ. Les remèdes sont donc d'ordre écologique et technologique.

En ce qui concerne le milieu, l'action humaine ne peut guère être que limitée; tout au plus doit-on noter que le développement des reboisements d'eucalyptus sur les Hautes Terres ne peut avoir que des effets bénéfiques sur le développement de l'apiculture.

L'aspect technologique est bien traité par l'auteur qui, à la différence de certains techniciens, envisage le problème de la résistance traditionnelle des intéressés au changement. La ruche à hausses sans cadre qu'il propose est certes une innovation, mais il pense qu'elle doit être posée dans une fourche d'arbre pour être peuplée. La capture et l'enruchement des essaims sont fort difficiles sous les tropiques; aussi conviendrait-il, après avoir repéré l'essaim, de capturer la reine et de lui clipper les ailes pour assurer la permanence dans le nouvel habitat. Le procédé du clippage, connu depuis Virgile, a été mis à profit par les apiculteurs vietnamiens et mérite d'être vulgarisé

238

à Madagascar. Mais les efforts doivent, selon l'auteur, porter aussi sur la préparation des produits. Le conditionnement rationnel du miel proscrit le pressage, le lavage avec des eaux douteuses et la conservation en bouteilles. Les cires mériten de subir des lavages prolongés afin de dissoudre le pollen qu les colore et en diminue la valeur marchande. Certaines précautions faciles à mettre en œuvre sont en outre désirables pour opérer la fusion.

L'ouvrage mériterait à notre avis une large diffusion. Cepen dant il n'est jusqu'ici que fort peu connu du public. C'est ur sort qui est d'ailleurs couramment réservé à un grand nombre de publications techniques de haute qualité à Madagascar. Cel les-ci répandues à quelques dizaines d'exemplaires deviennen après quelques années totalement inaccessibles, voire rarissimes Le projet d'une commission nationale de bibliographie propo sée par le Service des Archives de la République malgache rendrait, s'il aboutissait, un service signalé en faisant connaître ces travaux qui, pour ne pas avoir été imprimés, (donc soumis au dépôt légal) risquent d'être assez largement ignorés.

P. VÉRIN.